

Valoparc va illuminer les foyers

SAINTE-SÉVÈRE À Valoparc, le site de traitement de déchets, des panneaux solaires produiront dès le 15 février la consommation électrique annuelle d'une ville comme Jarnac

Sébastien Girardel
cognac@sudouest.fr

Les panneaux photovoltaïques s'étalent à perte de vue sur une pelouse coupée rase grâce à l'intervention régulière d'un troupeau de moutons. Tels des tournesols, ils sont positionnés pour recevoir, de la façon la plus optimale, les rayons du soleil sur cinq hectares de terrain.

Ils dominent Valoparc, le site de traitement des « sacs noirs charentais » implanté à Sainte-Sévère (canton de Jarnac). Le 15 février, ils seront reliés au réseau électrique et produiront leurs premiers kWh.

« A l'année, ils généreront ce qu'il faut pour alimenter en électricité pendant un an l'équivalent d'une commune de 1 500 foyers », certifie Hervé Lecomte, directeur adjoint de Sergies. Ce groupe viennois, spécialiste des énergies renouvelables, pilote l'ingénierie du projet et est actionnaire majoritaire de ce parc photovoltaïque (60 % des parts). Le reste du capital est détenu à égalité part le SDEG (Syndicat départemental d'électricité et de gaz) et Calitom (services publics des déchets), propriétaire de Valoparc.

Sous les pieds de ces 11 500 modules photovoltaïques, plus d'1,2 million de tonnes de déchets entassés entre 1979 et 2012. « Afin de préserver l'environnement, la décharge a été étanchéifiée grâce des alvéoles en argile. On n'aurait pas pu, par exemple, installer des éoliennes sur zone, les fondations les auraient percées... C'est pour ne pas endommager le sol que les panneaux sont fixés sur de gros blocs de béton posés sur la pelouse », éclaire Christophe Cobérac, responsable du service du traitement des déchets résiduels chez Calitom.

Amorti en vingt ans

Toute activité agricole étant proscrite, on ne pourrait pas, par exemple, faire pousser un potager, il ne restait que l'énergie solaire pour valoriser la parcelle. L'investissement est important, environ 4,8 millions d'euros mais relativement sûr puisque le prix du kWh est quasiment garanti. Comme l'explique Hervé Lecomte : « Les kWh produits sur le parc seront vendus sur le marché mais, par convention, Enedis garantit que la



Le parc photovoltaïque s'étend sur cinq hectares. Les panneaux sont composés de silice sans métaux lourds. PHOTO S. G.

variation du prix ne sera pas trop importante. Chez Sergies, nous avons déjà une expérience d'une dizaine d'années sur la rentabilité de ce type d'installation. Dans vingt ans, on peut clairement envisager que l'investissement de départ soit amorti.»

Sol'R parc Charente, société créée par le SDEG, Sergies et Calitom, gère depuis 2017 le parc de Ruffec (17 500 m² de panneaux photovoltaïques - consommation électrique annuelle d'environ 1 300 foyers) comme la produc-

tion électrique des panneaux installée sur la toiture du hangar de la plateforme de compostage du site de Valoparc ainsi que le site de l'ancienne décharge de Rouzède inauguré en septembre 2020. Ce parc photovoltaïque produira chaque année 5 000 000 kWh, l'équivalent de la consommation d'environ 1 200 foyers. Pour Sol'R parc Charente, il est hors de question d'acheter des terres agricoles pour développer leur parc photovoltaïque. Le choix est donc limité mais la société a déjà identifié de nou-

Bon plan

Comme pour ses précédents projets, Sol'R Parc Charente émet des obligations à la vente sur la plateforme Lumo dès le 8 février pour une valeur de 150 000 € afin de financer le parc photovoltaïque de Valoparc. « C'est intéressant, pour les particuliers puisque le taux de rendement est de 4 % par an mais pour éviter qu'une unique investisseur s'accapare toutes les obligations (50 euros pièce), on ne peut en acheter pour de plus de 2 000 euros », explique Hervé Lecomte, directeur adjoint de Sergies, actionnaire majoritaire du parc photovoltaïque de Sainte-Sévère. Plus de renseignements sur www.lumo-france.com

veaux terrains qui pourraient faire l'affaire. La structure devrait racher sur les communes de Villonon et de Luxé des terrains non cultivables qui bordent la LGV.

« Nous en sommes encore au stade des études. Il faudra investir environ 10 millions d'euros dans le projet. A l'arrivée, cela permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3 500 foyers », dévoile Laure Gauthier, directrice du SDEG. Le futur parc devrait sortir de terre d'ici trois ou quatre ans.